

DIMEP

Tél : 02.43.61.58.24

Fax : 02.43.61.58.99

**ce.72dimep.form@ac-
nantes.fr**

Dossier suivi par :
Mme MENU

**Cité Administrative
34 rue Chanzy
72071 LE MANS Cedex 9**

Le Mans, le 10 décembre 2010

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation nationale

à
Mesdames et Messieurs
les instituteurs et les professeurs des écoles

S/c Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'Éducation nationale
les Principaux de collège
le Directeur de l'ÉREA

Objet : Formation de préparation au diplôme d'État de psychologue scolaire (DEPS)
Année scolaire 2011/2012.

Références :

- décret n°89-684 du 18 septembre 1989 modifié portant création du DEPS
- arrêté du 16 janvier 1991 relatif au diplôme de psychologue scolaire
- circulaire ministérielle n°2010-0431 du 26 novembre 2010.

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une formation de préparation au diplôme d'État de psychologue scolaire se déroulera durant l'année scolaire 2011/2012 conformément aux textes susvisés.

Une réunion d'information animée par Mme Le Cossec, inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés sera organisé le mercredi 5 janvier 2011 à 13h30 – salle 366 – 3^{ème} étage de l'Inspection Académique.

Pour les enseignants du département de la Sarthe, le centre dispensant cette formation est le suivant :

Université de PARIS V
UFR de psychologie
Centre universitaire de Boulogne
71, avenue E. Vaillant
92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01 55 20 58 22

En cas de souhait d'affectation autre, une demande de dérogation écrite, motivée me sera transmise pour avis. Les dossiers de candidature seront constitués et adressés à l'Inspection Académique selon les modalités ci-après.

I – CONDITIONS EXIGÉES DES CANDIDATS

Pour être admis à suivre le cycle de formation, vous devrez remplir les conditions définies par l'article 3 du décret précité, à savoir :

- être fonctionnaire titulaire d'un corps d'enseignant du premier degré,
- avoir effectué trois années de services effectifs d'enseignement dans une classe avant l'année de formation,
- justifier de l'obtention de la licence de psychologie avant l'entrée dans le cycle de formation.



2/3

.../...

II – CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Votre dossier comportera :

- un Curriculum Vitae retraçant le cursus professionnel et universitaire, les formations suivies et le cas échéant les publications réalisées,
- la copie de la licence de psychologie avant l'entrée dans le cycle de formation,
- un état des services,
- une lettre de motivation dûment argumentée,
- une enveloppe libellée à votre adresse, affranchie au tarif postal en vigueur.

III – CALENDRIER DES OPERATIONS

Votre dossier de candidature devra parvenir à l'Inspection Académique - DI-MEP – Bureau de la Formation Continue – avant le 5 janvier 2011. Après vérification de la recevabilité et consultation de la commission administrative paritaire départementale le 25 janvier 2011, je proposerai une liste des candidats potentiels. Le nombre de départ en formation sera déterminé selon les besoins. La liste des stagiaires retenus sera arrêtée par le Ministre, après avis de la CAPN (commission administrative paritaire nationale), dans le courant du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire.

Emmanuel ROY



**FICHE CONCERNANT LES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE
CANDIDATS AU DIPLOME DE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2011/2012**

3/3

DEPARTEMENT :

NOM ET PRENOMS :

NOM DE JEUNE FILLE :

DATE DE NAISSANCE :

SITUATION DE FAMILLE :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....

CORPS :

POSTE ACTUEL :

DIPLOMES :

- CAP DIPLOME D'INSTITUTEUR
- DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES D'INSTITUTEUR
- DIPLOME DE PROFESSEUR DES ECOLES
- LICENCE DE PSYCHOLOGIE EN COURS
Délivrée le université :
- D.E.A., D.E.S.S. DE PSYCHOLOGIE
Délivré le université :

DUREE DES SERVICES EFFECTIFS D'ENSEIGNEMENT AU 1^{er}OCTOBRE DE L'ANNEE
D'ENTREE EN STAGE (1^{er} octobre 2011) :

.....

LIEUX ET DATES D'EXERCICE DES SERVICES EFFECTIFS D'ENSEIGNEMENT EQUI-
VALANT A 3 ANNEES A TEMPS PLEIN :

.....
.....
.....
.....
.....

CENTRE DE FORMATION : Université PARIS V – 92100 Boulogne-Billancourt
Tout autre souhait de centre de formation devra faire l'objet d'une demande de dérogation

Le
Signature du candidat

L'Inspecteur d'académie,
directeur des services départementaux
de l'Education nationale de la Sarthe,
certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.